

PROCURATION

Le / la soussigné(e)

propriétaire de actions de la société anonyme dénommée en français "**HAMON & Cie (International) S.A.**" et en abrégé "**HAMON S.A.**" et en néerlandais "**HAMON & Cie (Internationaal) N.V.**" et en abrégé "**HAMON N.V.**" ayant son siège social à **1435 Mont Saint Guibert, Axisparc, rue Emile Francqui, 2**. Société immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0402.960.467 et à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sous le numéro BE 402.960.467.

constitue pour mandataire spécial, avec faculté de substituer :

M.

A l'effet de le / la représenter à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de ladite société qui se tiendra le 28 avril 2009 à 11 heures à son siège social, ainsi qu'à toute assemblée générale qui serait tenue ultérieurement par suite de remise ou d'ajournement, en vue de délibérer sur l'ordre du jour énoncé ci-après et de prendre part au vote suivant les instructions mentionnées ci-après.

I. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. **Rapport de gestion sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2008 et rapport de gestion consolidé au 31 décembre 2008.**

2. **Rapport du commissaire sur les comptes sociaux clôturés au 31 décembre 2008 et rapport du commissaire sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008.**

3. **Approbation des comptes sociaux clôturés au 31 décembre 2008 et affectation du résultat.**

Proposition de décision :

L'assemblée générale approuve les comptes sociaux clôturés au 31 décembre 2008, en ce compris l'affectation du résultat qui s'y trouve proposée.

En conséquence, l'assemblée décide d'attribuer un complément de dividende de EUR 0,27 brut par action. Un acompte sur dividende brut d'EUR 0,30 par action ayant été payé en septembre 2008, le dividende brut de l'exercice s'élève donc à EUR 0,57 par action.

VOTE OUI
VOTE NON
ABSTENTION

4. **Comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2008.**

5. **Décharge aux administrateurs**

Proposition de décision :

L'assemblée donne décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2008.

VOTE OUI
VOTE NON
ABSTENTION

6. Décharge au commissaire

Proposition de décision :

L'assemblée donne décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2008.

VOTE OUI
VOTE NON
ABSTENTION

7. Renouvellement de mandats d'administrateurs

Proposition de décision :

L'assemblée décide de renouveler, avec effet immédiat, les mandats d'administrateur de

- Monsieur Francis Lambilliotte, demeurant à Eghezée (5310), 24 rue de Frocourt, pour un terme de 6 (six) ans, et de

VOTE OUI
VOTE NON
ABSTENTION

- Monsieur Bernard Lambilliotte, demeurant en Angleterre, à Londres (W14 8 LT), 20 Melbury Road, pour un terme de 5 (cinq) ans.

Le mandat de Monsieur Francis Lambilliotte est exercé à titre gratuit.

VOTE OUI
VOTE NON
ABSTENTION

8. Divers

II. ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1. Rachat d'actions propres

Proposition de décision :

L'assemblée générale autorise le Conseil d'administration de la Société à acquérir en Bourse les titres de la société pendant une période de 5 ans à dater du 28 avril 2009 à concurrence d'un nombre maximum de 500.000 de ses propres actions. Ces acquisitions ne peuvent se faire qu'à un prix unitaire qui ne peut être inférieur à EUR 1 ni supérieur de plus de 20% à la moyenne des cours de bourse des 20 jours ouvrables qui précèdent l'acquisition.

Cette autorisation couvre également les acquisitions faites par les filiales de Hamon & Cie (International) S.A.

VOTE OUI
VOTE NON
ABSTENTION

2. Pouvoirs à conférer

Proposition de conférer tous pouvoirs :

- au Conseil d'administration pour l'exécution des résolutions à prendre sur les objets qui précèdent;
- à un ou plusieurs mandataires spéciaux pour accomplir toutes les formalités auprès de toutes administrations compétentes.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

Le mandataire peut notamment :

- Assister à toute assemblée ayant le même ordre du jour au cas où la première assemblée ne pourrait valablement délibérer.

- Prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter, au nom du/de la soussigné(e) toutes propositions se rapportant à l'ordre du jour.

- Déclarer que le/la soussigné(e) a parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société.

- Aux effets ci-dessus, passer et signer tous les actes, pièces, procès-verbaux, registres, listes de présence, élire domicile, substituer et en général faire le nécessaire.

Fait à _____, le _____ 2009.

la signature doit être précédée de la mention manuscrite « *bon pour pouvoir* ».